

**M. McGrath:** Je n'ai pas l'intention d'analyser le rapport du comité dans tous ses détails. La Chambre en est saisie. Qu'il me suffise de dire que ce rapport contient un grand nombre de recommandations très valables. Que mes collègues et moi ne soyons pas de l'avis du rapport ne signifie en aucune manière que nous n'appuyons aucune de ses recommandations ou de ses conclusions. Au contraire, monsieur l'Orateur, nombre d'entre elles découlent directement de l'intérêt que nous avons porté à certaines questions. Cependant, nous sommes d'avis que le comité a failli à sa tâche sur deux points importants. Malgré les preuves, malgré l'acceptation par le ministre de l'Agriculture d'une part de la responsabilité, le comité n'a pas désigné dans son rapport le vrai responsable, qui est franchement le ministre de l'Agriculture. Il a tenté sans conviction d'absoudre ce dernier dans l'affaire des vingt-huit millions d'œufs. Je cite la page 16 du rapport:

Le Comité reconnaît aussi que le ministre de l'Agriculture n'a pas de contrôle direct sur le fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Nous avons l'intention de montrer, au cours de ce débat, que le ministre était responsable, mais aussi qu'un grand nombre des problèmes auxquels se heurte aujourd'hui l'organisme sont dus au manque d'intérêt et de participation active du ministre, pendant l'année qui suivit sa mise sur pied, d'autant plus que cet office devait servir de modèle aux autres organismes nationaux de commercialisation prévus aux termes de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Deuxièmement, nous ne pouvons approuver le rapport du comité parce qu'à notre avis, il n'a pas eu la possibilité d'entendre tous les faits relatifs aux activités de l'Office de commercialisation des œufs et à la destruction de l'excédent d'œufs, en raison des limites de temps que lui imposait son mandat. Le comité avait moins de deux mois pour appeler les témoins, étudier les dépositions et faire un rapport à la Chambre. Le ministre de l'Agriculture a dit, pendant le débat sur la mise sur pied du comité, et je cite, à la page 490 du hansard:

Donnons au pays tous les faits qu'il n'a pas obtenus jusqu'à présent.

Nous n'avons pas obtenu tous les faits. Permettez-moi de donner à la Chambre trois exemples de ce que je veux dire. D'abord, le comité n'a jamais eu l'occasion d'examiner le comité de gestion de l'Office de commercialisation des œufs, c'est-à-dire le comité chargé des opérations journalières de l'Office. Comment le comité pourrait-il s'acquitter comme il faut de son mandat sans d'abord étudier l'organisme au centre de cette affaire?

● (1530)

En outre, quand le comité a eu terminé ses audiences publiques et entrepris ses séances à huis clos pour élaborer son rapport, les vérificateurs de l'Office de commercialisation des œufs, Touche, Ross et compagnie, ont envoyé à tous les membres du comité une lettre indiquant qu'ils ne pouvaient fournir une vérification des états financiers de l'Office conforme aux principes de vérification généralement acceptés—et là, je paraphrase. J'ajouterais que cette lettre nous a été envoyée à la suite d'une question posée aux vérificateurs par mon collègue le député de Vegreville (M. Mazankowski). Dans une lettre adressée à l'Office de commercialisation des œufs le 24 octobre 1974, les vérificateurs déclaraient que les comptes d'inventaire de l'Office étaient inexacts et n'étaient pas à jour au moment de l'examen des vérificateurs. La lettre contenait également cette révélation stupéfiante:

#### *Commercialisation des œufs*

Nous n'avons pas visité plusieurs entrepôts car l'OCCO et nous ignorions alors leur existence.

Ce témoignage prenait une importance cruciale dans l'enquête du comité. De toute évidence, cela voulait dire que le nombre d'œufs détruits pouvait être considérablement supérieur à 28 millions. Nous ne le saurons jamais car l'Office ne semblait pas lui-même le savoir. Les vérificateurs n'ont pas pu trouver l'emplacement des œufs entreposés car l'Office ne le connaissait même pas. Ainsi, il se peut qu'il y ait eu 30 millions, 40 millions ou même davantage d'œufs détruits. Il pourrait même y en avoir eu 100 millions. Le 5 octobre 1974, le dernier jour des audiences publiques du comité, les ministres provinciaux de l'agriculture ont, à la suite d'une réunion à Ottawa avec le ministre fédéral de l'Agriculture sur l'avenir de l'Office de commercialisation des œufs, publié une déclaration contenant un certain nombre de recommandations ayant pour effet de placer l'Office de commercialisation des œufs sous tutelle pendant deux ans. Ce rapport n'est pas parvenu au comité avant le dernier jour des audiences publiques quand il ne nous était plus possible de faire comparaître les témoins ou d'entendre de nouveaux témoignages. Voici les recommandations clefs du rapport du ministre:

1. Durant une période initiale de deux ans, l'administration de l'OCCO devrait être scindée en deux: (A) l'OCCO lui-même, avec dix représentants provinciaux, et (B) Un comité exécutif de cinq membres.

2. Les représentants provinciaux devraient être choisis par la commission de commercialisation des œufs de chaque province et agréés par les autres signataires du plan dans chacune des provinces respectives.

3. Le comité exécutif comprendrait: Trois personnes nommées par le ministre fédéral sur recommandation des ministres provinciaux; le président et le vice-président de l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Ce rapport n'a pas été soumis au comité. En outre, ces recommandations, d'après une lettre adressée par les ministres eux-mêmes au comité n'ont pas été adoptées à l'unanimité. La Chambre a certainement le droit de savoir comment le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Whelan) a accueilli ces recommandations. Je le répète, ce rapport n'a été publié qu'à la fin des audiences du comité; nous n'avons pas pu disposer de ces renseignements.

Il est pour l'instant sans intérêt de savoir si ces recommandations étaient bonnes ou mauvaises. Mais il se trouve qu'elles constituent un revirement d'attitude complet vis-à-vis de l'OCCO. Par exemple, quand on a commencé à parler de l'OCCO à propos de la destruction des œufs, on s'est plaint de ce que les consommateurs n'étaient pas bien représentés au sein de l'OCCO. Il n'a jamais été suggéré que les producteurs ne devraient pas avoir leur mot à dire dans la conduite de leur propre office de commercialisations. C'est pourtant à cela que revient l'attitude de la plupart des ministres provinciaux. Au ministre de décider s'il faut ou non appliquer ces mesures. Nous espérons que le ministre de l'Agriculture, qui n'est pas à la Chambre en ce moment, va se prononcer sur cette question avant la fin du débat.

Les documents dont j'ai parlé, et qui n'ont été connus, je le répète, qu'à la fin des audiences du comité, discréditent à mon avis totalement le rapport que les députés ont actuellement sous les yeux. C'est pourquoi mon ami le député de Lisgar (M. Murta) va proposer tout à l'heure un amendement visant à renvoyer le rapport au comité permanent de l'agriculture, ce qui permettra aux députés d'apprendre tous les faits, et non un choix de faits, non pas seulement les faits que le ministre veut bien nous faire connaître. Cela permettra aussi d'étudier les nouvelles